

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 11 Mars 2021 à 19h00**

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil Municipal = 15  
En exercice = 15  
Qui ont pris part à la délibération = 14

**Date de la convocation-diffusion**

05 Mars 2021

**Date d'affichage du CR**

L'an deux mil vingt et un, le 11 mars à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Fabien CRUVEILLER, Maire.

**Etaient Présents :**

Mesdames : Laëtitia FOURY, Aube MOURET, Sophie POUJOL, Sylvia VERYHA.

Messieurs : Stéphane BRIONI, Jérémy BRITO, Fabien CRUVEILLER, Didier DURAND, John HUISMAN, Philippe PINCHARD, Laurent ROQUE, Xavier THALER.

**Absents excusés :** Catherine BOUCHET, Pierre DURANDET, Nicolas ROME.

**Pouvoirs :** Catherine Bouchet à Laurent ROQUE.  
Pierre DURANDET à John HUISMAN.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Xavier THALER.

**Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal.

Monsieur Laurent ROQUE nous informe d'une inversion dans le texte concernant l'organisation de la fête de la musique : le verre de l'amitié sera pris au Temple et l'exposition de vieilles photos, cartes postales, documents de la commune se fera au bâtiment des anciennes douches.

Le Conseil Municipal, après prise en compte des corrections telles que mentionnées ci-dessus, approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 février 2021.

**Objet : Travaux d'eaux usées et d'eau potable : mission d'assistance pour la consultation des entreprises en vue d'un accord cadre mono attributaire à bons de commande**

Mr le Maire expose le contexte :

La commune de Cardet réalise régulièrement des travaux sur ses ouvrages d'eaux usées et d'eau potable. Afin de gérer de manière optimale la réalisation de ces prestations dont la programmation reste difficile au regard des contraintes inhérentes à ce type de travaux (fuites, réparations ponctuelles, branchements des particuliers...) la commune de Cardet doit contractualiser avec une entreprise pouvant intervenir au travers d'un accord cadre mono attributaire à bons de commande.

La mise en place de ce type de contrat nécessitant la rédaction de pièces techniques et administratives spécifiques, mais également la réalisation d'une consultation respectant le Code de la Commande Publique pour l'ensemble de la procédure de consultation des entreprises, la commune de Cardet décide de faire appel à un bureau d'étude pour la réalisation de la mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, retient la CEREG pour la réalisation de la mission d'assistance pour la consultation des entreprises en vue d'un accord cadre mono attributaire à bons de commande.

Le coût de la mission s'élève à 3000 € HT soit 3600 € TTC, 50% payable à la remise du Dossier de Consultation des Entreprises, 50% à la remise du Dossier Marché de Travaux.

**Objet : Diagnostic éclairage public avec le SMEG**

Monsieur Xavier THALER présente l'Etat Financier Estimatif proposé par le SMEG ((Syndicat Mixte d'Énergie du Gard) afin de réaliser un diagnostic de l'éclairage public et proposer des solutions de rénovation permettant de faire des économies d'énergie.

Cette opération sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard.

Monsieur le Maire propose que le conseil se prononce pour solliciter le Syndicat Mixte d'Électricité du Gard afin que celui-ci se charge de la procédure de réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public de la commune.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- 1. Approuve le projet dont le montant s'élève à 2 650,00 € HT soit 3 180,00 € TTC et demande son inscription au programme syndical.**
- 2. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif, et qui s'élèvera approximativement à 1 431,00 €.**
- 3. Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif :**
  - le premier acompte au moment de la commande de l'étude pour un montant de 1000,00 €
  - le second acompte et solde à la réception du rapport pour un montant de 431,00 €
- 4. Prend note qu'à la réception du rapport le syndicat établira l'état de solde et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.**

**Objet : Aménagement sécuritaire deuxième tranche de travaux de la RD982**

Monsieur Philippe PINCHARD présente le projet et le devis de l'Entreprise Michel TP qui a pour objet la mise en sécurité du carrefour RD 982 et chemin des murailles. Il rappelle le financement de ces travaux au titre des amendes de police.

- Réalisation d'un plateau traversant y compris rampant.
- Réalisation de trottoirs.
- Fourniture et pose de panneau de signalisation.

Les trottoirs risquent en partie d'être réalisés sur des terrains privés ayant observé un retrait sur une largeur de 3 mètres environ le long de la RD982. Les propriétaires ayant l'habitude de s'y garer, la réalisation des travaux ne doit pas remettre en question ce droit de parking.

**Prise en compte de cette observation, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le devis de l'Entreprise Michel TP pour la réalisation de l'aménagement sécuritaire deuxième tranche de travaux de la RD982.**

**Le montant des travaux est de 39 792,00 € HT soit 47 750,40 € TTC.**

**Objet : Projet d'aménagement et d'embellissement de la place du Château**

Monsieur Jérémy BRITO présente diverses pistes pour aménager et embellir la place du château afin qu'elle soit un lieu de vie en dehors des manifestations traditionnelles du village : Fête de la Musique, Tournoi de boules, animations taurines...

Cet aménagement pourrait se faire en y installant :

- Une fontaine
- Des vases
- Des fleurs .....

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Jérémy BRITO à organiser une réunion avec les élus intéressés pour avancer sur le projet en vue de proposer et chiffrer diverses propositions.**

**Ces propositions devront permettre la poursuite des manifestations traditionnelles du village.**

**Objet : Prestation de service pour la gestion et l'entretien de la station d'épuration**

Monsieur Maire expose le projet de prestation de service de la société SUEZ EAU FRANCE pour le renouvellement du contrat de gestion et d'entretien de la station d'épuration communale.

Les interventions périodiques et la sujétion d'astreinte sont rémunérées sur la base d'une rémunération forfaitaire annuelle de : 22 900,00 € HT par an.

Les élus rappellent que, si la prestation d'entretien de la station d'épuration est une activité sous-traitée, leur volonté est que la régie de l'eau et de l'assainissement collectif reste à la commune de Cardet.

Monsieur le Maire propose de voter le renouvellement du contrat de prestation auprès de la société SUEZ sur la base de la rémunération citée ci-dessus.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve:**

**1. le renouvellement du contrat de prestation de service auprès de la société SUEZ EAU FRANCE pour la gestion et l'entretien de la station d'épuration communale pour une durée d'1 an.**

**2. Le montant de la rémunération forfaitaire annuelle de : 22 900,00 € HT par an.**

**Objet : Financement du projet « école des Mas »**

Mme Sophie POUJOL rappelle le projet « école des Mas » dont le montant estimé est de 360 000 HT.

Ce projet se décompose en 2 phases:

- 1ère phase démolition et mise en sécurité du bâtiment.
- 2ème phase finition des travaux et aménagement extérieur.

Mme Sophie Poujol propose pour financer le projet, d'avancer le montant des subventions attendues sur fonds propres et de contracter un prêt long terme de 200 000,00 €.

**Sur proposition de Mme Sophie POUJOL, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la proposition de financement de la Caisse d'épargne.**

**Les modalités sont :**

- Prêt à taux fixe de 200 000,00 €.
- Durée 20 ans.
- Echéances trimestrielles .
- Taux d'intérêt de 0,92%.
- Frais de dossier 300,00 €.
- Montant des échéances 2 739,92 €.
- Intérêts 19 193,58 €.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Ont été évoqués le nettoyage de l'espace public après débroussaillage chez les particuliers, la volonté d'étude de la possibilité d'installer un Pumptrack ou skate park à Cardet, l'état du sol du terrain de tennis, le parcours de santé qui est à nouveau envahi de chardons, la consommation électrique de la commune, l'étude de la faisabilité d'alimenter la station d'épuration à l'aide de panneaux photo-voltaïques, la demande de dissolution du RPI Cardet-Saint Jean de Serres au 01/08/2021.

\*\*\*\*\*

Fin de la séance à 21 heures.